

## Qu'est-ce qu'une œuvre d'art ?

# Le "procès" Brancusi

Créé l'été dernier au Festival d'Avignon **Brancusi contre Etats-Unis** reprend les meilleurs moments d'un procès historique qui opposa le fameux sculpteur à l'ignorance de l'administration américaine. Le spectacle est proposé par la Scène Nationale de Forbach sur le carreau de l'ancienne mine Wendel à Petite-Rosselle.

FORBACH. — En octobre 1926, Constantin Brancusi envoie à New York une vingtaine de sculptures en vue de préparer une exposition personnelle. Parmi elles, *l'Oiseau*, fine pièce de bronze poli acquise par le célèbre photographe Edward Steichen. La douane lui réclame une taxe de 240 dollars pour *l'Oiseau*. Selon elle, il ne s'agit pas d'une oeuvre d'art mais d'un objet manufacturé. Brancusi qui vit à Paris, s'oppose au règlement de cette taxe. « Ayant appris que les douanes du port de New York veulent imposer une substantielle taxe sur l'une des sculptures de Brancusi, sous prétexte qu'il ne s'agit pas d'une oeuvre d'art, j'ai décidé de me rendre accompagné de Marcel Duchamp, agent de Constantin Brancusi, au service des douanes pour tirer la chose au clair ». A partir de cette anecdote relatée par le rédacteur de la revue *Art News*, va s'ouvrir à New York un formidable procès autour de la définition de l'oeuvre d'art qui mobilisera un grand nombre de personnalités du monde artistique. La création du metteur en scène Eric Viner vient éclairer d'une lumière particulière la personnalité et l'oeuvre de Brancusi à qui le centre Pompidou en association avec le Philadelphia Museum of Art consacra en 1995 une grande exposition

C'est à partir des minutes de ce procès haut en couleur qu'Eric Vigner a choisi de travailler en soulevant des questions essentielles touchant à la notion d'oeuvre d'art : qu'est-ce qu'une oeuvre d'art ? Qu'est-ce qu'un artiste ? A quoi le reconnaît-on ? Qui est juge en la matière ? Qu'est-ce qui est beau ? Le texte est surprenant et savoureux, et le spectacle coloré par le choix judicieux du metteur en scène : avocats et juges sont vêtus d'une même redingote grise, d'époque romantique. Ils portent des petites lunettes rouges et leur maquillage, extrêmement travaillé, rappelle en finesse les longues lignes de *l'Oiseau*. Les audiences sont introduites par des voix d'hôtes dans des hauts parleurs et sont ponctuées par des coups de ton-

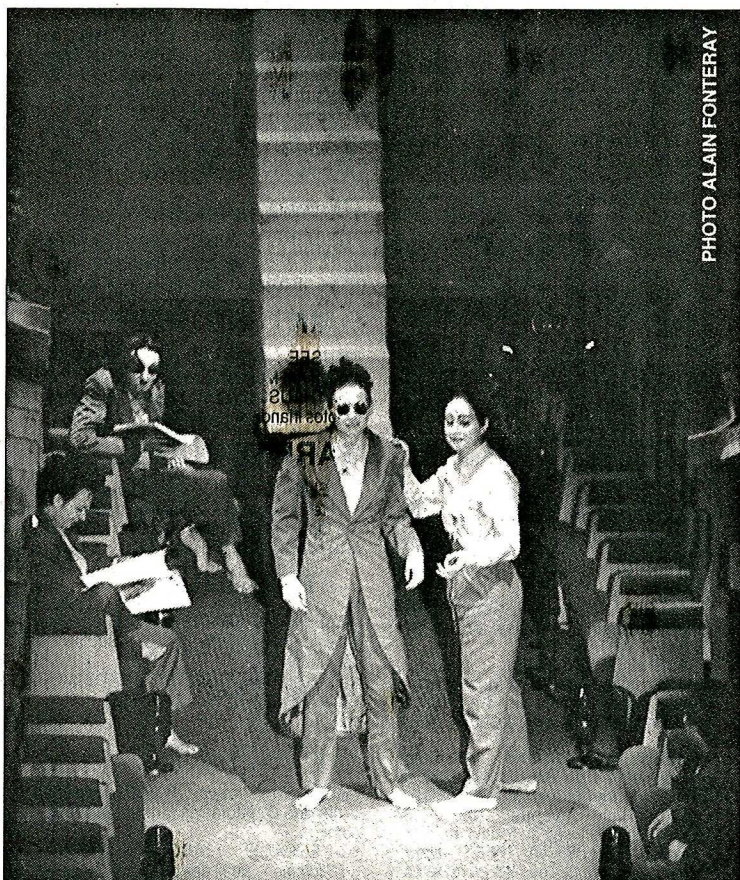


PHOTO ALAIN FONTERAY

nerre et des éclairs. Filant la métaphore de *l'Oiseau*, Vigner agrémente son spectacle de gazouillis enregistrés. La très belle scénographie institue un rapport inhabituel entre spectateurs et acteurs : assis sur deux gradins spécialement créés pour l'occasion et se faisant face, les acteurs sont au milieu des spectateurs.

Metteur en scène considéré comme faisant partie des plus novateurs de la jeune génération Eric Vigner, directeur du Centre Dramatique de Bretagne à Lorient a connu un important succès avec *La Pluie d'été* de Marguerite Duras et a récemment créé *L'illusion comique* de Pierre Corneille.

△ **Brancusi contre Etats-Unis** : mardi 17, mercredi 18, jeudi 19, vendredi 20 à 20 h 30, et le samedi 21 décembre à 18 h, au Musée (CCSTI, carreau de l'ancienne mine Wendel) à Petite-Rosselle.  
Loc. : 03 33 87 84 64 30.

## L'oeuvre d'art en péril ?

A l'occasion du spectacle *Brancusi contre Etats Unis*, un débat sur le statut de l'oeuvre d'art dans la société contemporaine (*L'Ouvre d'art en péril ?*) est organisé à Metz à l'initiative du Carreau, Scène Nationale de Forbach, de l'Ecole des Beaux-Arts de Metz, du Fonds Régional d'Art Contemporain et de la Galerie l'Oeil. Ce débat réunira des intervenants issus du monde du théâtre Eric et Bénédicte Vigner, Sophie Hossenlopp, Stéphanie Loïk, Michel Simonot...), des arts plastiques (Monique Auburtin, Béatrice Josse, Jean-Jacques Dumont...) de la sociologie (François-René Marin...), de l'art et de la politique (Charles Stirnweiss, Yvette Masson, Alain Lerat, Laurent Brunner...). Ils évoqueront entre autres approches le statut de l'oeuvre d'art dans notre société et parleront également de la censure à la lueur des problèmes rencontrés récemment par des créateurs : Jean-Marc Bustamante (Vaison), Marcel Mariën (Epinal), Paul Mac-Carthy (Angoulême), Donigan Cumming (Nancy), Heiner Müller (Verdun), NTM (Toulon), Vincent Cagliardi (Thionville)...

△ **Débat public** : mercredi 18 décembre à 20 h 30, amphithéâtre de l'Ecole des Beaux Arts, Esplanade, Metz.